

### Titre de l'action : Entretien d'une truffière, taille des arbres truffiers

#### Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances nécessaires au suivi et à la taille des arbres truffiers

#### Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation
- Attestation des acquis

#### La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h), du **21 au 22 mars 2024**

#### La voie de formation : formation continue

#### Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

#### Les modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle et applications pratiques de la taille sur une truffière en production

#### Les contenus principaux de la formation :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Rappels : les essences truffières et leur développement par espèce</li><li>• Rappels sur la biologie et les périodes de taille selon les essences</li><li>• Les phases de développement des arbres et la taille adaptée</li><li>• L'impact de la densité et du mélange des espèces d'arbres</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• La taille douce et la taille de rattrapage</li><li>• La taille préalable à la récolte de truffes</li><li>• Problèmes phytosanitaires liés à la taille</li><li>• Quel matériel utiliser ?</li><li>• Taille initiale</li><li>• Taille de rattrapage</li><li>• Taille de rajeunissement-rénovation</li></ul> |
|---|---|

#### Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation

#### Le public ciblé :

- Toute personne ayant une truffière en production

#### Les prérequis :

- Aucun

#### Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : **450 € net de taxe**

#### L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, ou par les Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté (sous réserve d'être adhérent d'une association affiliée FFT), la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 2 mois avant le début de session.
- Possibilité de prise en charge individuelle ou employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Frais d'inscription : **50€** à la charge du participant quel que soit le mode de financement sollicité ainsi que les frais de restauration de **4.75€/jour**.

#### Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 1 mois avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

#### Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 15 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

#### La personne ou fonction à contacter :

- Madame MORALES Anaïs au 03 25 43 75 73 – [cfppa.crognny@educagri.fr](mailto:cfppa.crognny@educagri.fr)